
CONSEIL SYNDICAL du 12 décembre 2025

Rapport n°20251212 – 10b

Objet : Approbation de tarifs abonnés pour l'eau potable 2026

Mesdames, Messieurs,

Il appartient à Réseau31 d'adopter les tarifs pour les collectivités ayant transféré leur compétence Eau Potable.

Le Conseil syndical, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, et le Bureau Syndical ont étudié les différents surcoûts qui s'imposent à la collectivité ainsi que la baisse des recettes. Ces analyses ont conduit à des propositions tarifaires, qui, après présentation en Commission Territoriale, vous sont soumises pour approbation aujourd'hui.

L'augmentation des tarifs envisagée vise à maintenir l'équilibre des budgets de fonctionnement tout en garantissant un niveau d'autofinancement suffisant pour poursuivre les investissements prévus dans les PPI Eau et Assainissement.

Par ailleurs, le budget Eau Potable prend en charge la redevance pour prélèvement en milieu naturel versée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette redevance est acquittée à la fois directement et indirectement, via le tarif d'eau potable appliqué lorsqu'elle est achetée auprès d'autres collectivités. Il est donc proposé de répercuter ce coût sous la forme d'une contre-valeur appliquée à chaque mètre cube facturé.

Il est proposé :

- d'approuver les tarifs avec une hausse globale de 2%.
- d'approuver les tarifs définis par des protocoles signés entre les adhérents et la collectivité.
- d'approuver la contre-valeur « redevance pour prélèvement en milieu naturel » fixée à 0.07 €/m³ HT

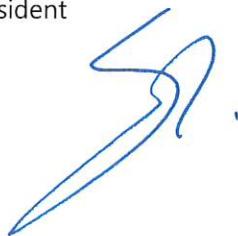
Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les tarifs des collectivités adhérentes au 1^{er} janvier 2026 demeureront applicables jusqu'à leurs modifications qui seront présentées lors d'un prochain Conseil Syndical.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : Tarifs abonnés eau potable 2026

EAU POTABLE

TARIF HT, hors AEAG

2%

Tarif unique abonnés		TARIFS 2026			
		Part fixe	Part variable	Facture 120 m ³	Prix moyen du m ³ distribué
Tarif unique	Tarif unique	72,87 €	1,49 €	251,89 €	2,10 €
Fontaines	Fontaines	51,81 €	- €	51,81 €	0,43 €
Abonnements agricoles (zone de montagne)	Abonnements agricoles (zone de montagne)	95,50 €	0,30 €	131,45 €	1,10 €
Abonnés sans compteurs	Abonnés sans compteurs	187,25 €	- €	187,25 €	1,56 €
Contre-valeur Redevance prélevement en milieu naturel	Contre-valeur Redevance prélevement en milieu naturel		0,07 €	8,40 €	0,07 €

Accords protocole adhésion		TARIFS 2026			
		Part fixe	Part variable	Facture 120 m ³	Prix moyen du m ³ distribué
Auterive	Auterive	50,00 €	1,10 €	182,00 €	1,52 €
Revel	Revel	47,75 €	1,21 €	192,91 €	1,61 €
Castillon de Larboust	Castillon de Larboust	60,53 €	0,97 €	176,93 €	1,47 €
Carbonne	Carbonne	51,75 €	1,47 €	228,25 €	1,90 €
Léguevin	Léguevin	55,00 €	1,35 €	217,00 €	1,81 €

Tarifs vente d'eau potable 2025		TARIFS 2026			
		Part variable Réseau32	Redevance prélevement en milieu naturel	Total	Différence
Usine PSE	Usine PSE	0,5300 €	0,0756 €	0,6056 €	0,0052 €
Vente d'eau Salles sur Garonne	Vente d'eau Salles sur Garonne	0,9500 €	0,1800 €	1,1300 €	- €